

CAPa Jardinier Paysagiste

Formation en 2 ans

30% en centre de formation - 70% en entreprise

Les conditions d'admission

- Être issu(e) d'une classe de 3ème générale, professionnelle ou SEGPA, d'un BEP ou CAP ou autre diplôme
- Avoir un maître d'apprentissage et être âgé de 16 à 29 ans pour la formation en apprentissage
- Posséder une forte motivation pour les métiers du Paysage, admission sur dossier et entretien

Les objectifs de la formation

- Acquérir des compétences techniques et professionnelles
- Être capable de recevoir des instructions générales, savoir prendre des initiatives élémentaires, exécuter des travaux nécessitant un savoir-faire manuel et savoir utiliser des petits matériels courants de la profession
- Obtenir un diplôme de niveau 3
- S'insérer dans le monde du travail



Durée:

- Une formation en 2 ans, soit 875 heures, par alternance pour la formation initiale et l'apprentissage dont 25 semaines de formation à la MFR et plus de 54 semaines en entreprise
- Formation modulable en 1 an pour la formation continue selon les diplômes validés précédemment

3 statuts possibles :

- Formation Initiale
- Apprentissage
- Formation Continue (cycle de 1 an)

Enseignement général

- Informatique
- Science Économie et Science de la Gestion
- Français
- Biologie - écologie
- EPS
- Anglais
- Histoire - géographie
- Éducation Socio Culturel
- Maths

Enseignement professionnel

- Travaux des infrastructure et entretien de la végétation
- Travaux du végétal et entretien des infrastructures
- Écologie du végétal
- Reconnaissance des végétaux
- Sciences et techniques des équipements
- La gestion différenciée

Modalités d'examens

- Formation initiale et apprentissage : 12 contrôles en Cours de Formation (80% de la notation globale) et 1 épreuves terminale orale d'explicitations de pratiques professionnelles (20% de la notation globale)
- Formation continue : Épreuves terminales en fin de formation (100% de la notation globale)

Heures de formation

- Initiale/Apprentissage : 875 heures sur 2 ans
- Formation Continue : 455 heures modulables sur 1 an

Méthode mobilisée

- L'apprenti(e) est salarié(e), il est rémunéré(e) selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC), alternance périodes en entreprise et en centre de formation
- Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre
- Accompagnement personnalisé

Les débouchés

Poursuite d'études :

- Bac Pro Aménagement Paysagers
- Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- Certificat de Spécialisation (construction paysagère)
- BPA travaux des aménagements paysagers

Situations professionnelles :

- S'insérer rapidement sur le marché du travail en qualité d'ouvrier polyvalent des entreprises paysagères ou des collectivités territoriales

Informations pratiques

- Tarifs : se renseigner au secrétariat de la MFR ou sur le site: <https://www.mfravesnes.org/>
- Possibilité de bénéficier d'aides régionales pour les apprentis dont l'aide au permis de conduire
- La scolarité est prise en charge par les OPCO pour la formation par apprentissage
- Accès à la carte Génération Hauts de France (HDF)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

MFR Le Clos Fleuri

5 rue du Pont des Dames 59440 Avesnes-sur-Helpe
Tél. 03.27.61.42.22- Email mfr.avesnes@mfr.asso.fr

